

ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024
DEMANDE D'ENTREE EN CE1

Cette classe est ouverte aux élèves désireux de suivre une formation musicale renforcée inscrite dans le temps scolaire.

**Les dossiers complets sont à déposer en format papier
du 28/02/2023 au 28/03/2023 inclus, délai de rigueur, à :**

DSDEN 06
Madame la Conseillère Pédagogique Départementale en Education Musicale
53, Avenue Cap de Croix
06181 NICE Cedex 2

Signalé : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

L'admission est subordonnée aux conditions suivantes :

- avoir participé aux procédures d'admission musicales,
 - avoir été retenu par la commission qui se réunira le 16 mai 2023.
- Les résultats individuels seront communiqués après la commission à chaque famille.*

Les procédures d'admission en classe à horaires aménagés musicale
se dérouleront à l'École Darsonval

MERCREDI 3 MAI 2023 à partir de 8h30
en participant aux séances d'observation d'activités musicales.

**Une réunion d'information,
à laquelle la PRESENCE D'UN RESPONSABLE LEGAL AU MOINS est OBLIGATOIRE,
aura lieu au Conservatoire Judi 19 janvier 2023 à 18h (pré-inscription obligatoire à CPDEM)**

CONVOCATION

L'élève (nom – prénom)
né(e) le est convoqué le **mercredi 3 mai 2023**
à dans la cour de l'école Darsonval, pour participer aux séances d'observation
d'activités musicales en vue de son admission en classes à horaires aménagés musicales.

Tout élève qui ne se présentera pas à cette convocation verra sa candidature rejetée.

H. RAYNAUD
CPDEM 06



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CE1

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

En vue de l'admission en Classe
à Horaires Aménagés Musicale de l'école **Lycette Darsonval**

PHOTO

Nom de l'école où est inscrit l'élève actuellement :
Adresse de cette école :
.....

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :
Féminin Masculin
Date de naissance :
Adresse :
.....
Classe de l'année en cours :
Classe prévue à la prochaine rentrée :

Représentant légal 1 : Madame Monsieur
Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse postale :
.....
Courriel :
Téléphone :
ET
Représentant légal 2 : Madame Monsieur
Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse postale :
.....
Courriel :
Téléphone :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Du 28/02/2023 au 28/03/2023 inclus, déposer ou envoyer le dossier de candidature en format papier, accompagné de **trois enveloppes timbrées à l'adresse des parents** à la DSDEN 06 :

Le dossier est composé de :

- Une fiche d'informations et de convocation
- Page 1 : Fiche de renseignements
- Page 2 : Modalités
- Page 3 : Fiche de situation scolaire à faire remplir par l'enseignant(e) de la classe et la directrice ou le directeur de l'école actuelle.
- Page 4 : Organisation de la séance et signature
- **1^{er} bulletin du LSU de l'année 2022-2023**

Au retour du dossier complet, votre horaire de convocation vous sera communiqué.

SCOLARISATION DES ELEVES

Les classes à horaires aménagés musicales sont implantées dans l'école Darsonval, mitoyenne du Conservatoire National à Rayonnement Régional de Nice, 12 rue Thyde Monnier.

La gestion du dispositif C.H.A.M. est gérée par l'Inspection de Nice 2 dont dépend l'école Darsonval en partenariat avec le Conservatoire de Nice.

L'inscription définitive en CHAM d'un élève ne résidant pas à Nice est subordonnée à l'engagement par la commune d'origine de reverser à la Ville de Nice sa propre contribution.

Le recrutement est départemental, tous les élèves scolarisés dans les Alpes Maritimes peuvent être concernés. Une dérogation de secteur devra être demandée pour les élèves retenus. Attention, ce choix engage une réflexion sur l'organisation familiale puisque les frères et/ou sœurs ne bénéficieront pas de cette dérogation.

ENTREE EN CE1

Signalé : La spécificité des C.H.A.M. implique que les élèves présentent une grande **motivation** pour l'éducation musicale et quelques capacités adaptées à leur âge dans ce domaine (capacité à percevoir une pulsation, à reproduire un rythme simple, à mémoriser, à s'investir vocalement...)

Aucune autre condition préalable (pratique d'instrument ou connaissances en formation musicale) n'est exigée.

SITUATION SCOLAIRE AU CP

(À remplir par les enseignants de l'école d'origine)

Elève :

Avis de l'enseignant du CP (1^{er} /2^{ème} trimestre) à la date du :

Cocher la case correspondante :

	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Autonomie dans les apprentissages			
Comportement			
Suivi des acquis des principales compétences travaillées en Français (à l'oral, en lecture et en écriture)			
Suivi des acquis des principales compétences travaillées en Mathématiques (chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer et communiquer)			
Capacité d'écoute et de concentration			
Rythme de travail			
Appétence et implication en Education Musicale à l'école			

Implication de la famille dans le suivi scolaire :

.....

Commentaires et remarques ou difficultés éventuelles :

.....

.....

.....

Avis du directeur ou de la directrice sur l'orientation en classe CHAM demandée

.....

.....

.....

.....

Tampon de l'école
d'origine, signature
du directeur ou de
la directrice, date.

Organisation de la séance d'observation du mercredi 3 mai 2023 :

Les élèves sont observés par petits groupes à l'école Lycette Darsonval.

Durant cette séance, ils participent à des jeux musicaux où seront constatés par un jury :

- leur motivation à intégrer et à suivre les classes à horaires aménagés
- leur capacité de concentration
- leur engagement individuel dans l'activité menée
- leurs aptitudes musicales :
 - Capacité à percevoir la pulsation
 - Capacité à reproduire un rythme simple
 - Engagement vocal
 - Engagement corporel

Discipline souhaitée si l'élève est admis en CE1 CHAM : (Entourer 3 choix obligatoirement)

Violon	Alto	Violoncelle	Contrebasse	Guitare	Harpe	Viole de gambe	Percussions
Hautbois	Clarinette	Basson	Saxophone	Flûte	Flûte à bec	Accordéon	
Trompette	Cornet	Cor	Trombone	Tuba	Piano	Clavecin	Orgue

Motivation de ces choix : (Cocher une case au moins)

<input type="checkbox"/>	Découverte lors d'un concert
<input type="checkbox"/>	Musiciens dans l'entourage
<input type="checkbox"/>	Découverte à l'école
<input type="checkbox"/>	Livres musicaux
<input type="checkbox"/>	Multimedia
<input type="checkbox"/>	Autres

Les élèves retenus seront invités à rencontrer individuellement les enseignants du CNRR concernés par les choix lors d'un rendez-vous pédagogique. Un seul choix sera finalement retenu.

Extraits de la Convention entre l'Education Nationale et le Conservatoire à Rayonnement Régional concernant le fonctionnement des classes CHAM :

Article 2 : La famille de l'élève scolarisé en C.H.A.M s'engage à respecter les objectifs des classes à horaires aménagés ainsi que les règles de fonctionnement et d'organisation. L'inscription en C.H.A.M. implique cet engagement de l'élève et de ses parents pour la durée du cycle musical dans son intégralité (CE1- CM2). Un travail personnel et régulier est indispensable.

Le non respect de ce cadre pourrait entraîner la sortie de l'élève du dispositif C.H.A.M.

Si l'équipe pédagogique constate que le dispositif C.H.A.M n'est pas ou plus approprié pour un élève (motivation insuffisante, implication réduite, difficultés scolaires liées au dispositif), le conseil de cycle peut proposer une sortie des classes à horaires aménagés musicales, l'intérêt de l'élève restant primordial dans la recherche d'un cursus adapté pour sa réussite scolaire.

Article 6 : Dans la recherche de correspondance avec les objectifs du dispositif, on cherchera à limiter le surcroît de travail pour les élèves. De ce fait la pratique d'un seul instrument sera le cadre général.

En proposant la candidature de leur enfant, les parents s'engagent à prendre connaissance des modalités de fonctionnement des classes CHAM au cours de la réunion d'information organisée par l'école et le Conservatoire, et à se conformer aux points indiqués ci-dessus.

Signature des représentants légaux :